Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260924-2026_SEPT_24_08-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-SEPT-24/N°08)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, Mme MARIAU, Mme CHEVALIER, M. BEZAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, Mme JUAN, M. RICO, M. BOULOIZEAU.

Etaient excusés : M. BRAULT (pouvoir à Mme AUBINEAU), M. Le NORMAND de FLAGHAC, M. CHAMPIGNY (pouvoir à M. RICO), Mme VACHEDOR (pouvoir à M. BOULOIZEAU), Mme BOISQUILLON.

Etaient absents : /

Mme Murielle CHEVALIER et M. Romain RICO sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
18 septembre 2026

Date de l'affichage
18 septembre 2026

OBJET :

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'année 2025

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents22

Nombre de votants25

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39,
Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'année 2025,
Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a délibéré sur la teneur du rapport d'activité,
Considérant que ce rapport qui présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, doit être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune adhérente,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'année 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 06 OCT. 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 06 OCT. 2026

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE

Annaïck RICHARD

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F.

Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260924-2026_SEPT_24_08-DE